

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
10 septembre 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-063	Attribution et utilisation de véhicules de service par les agents communaux
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Considérant que l'attribution d'un véhicule de service aux agents de la commune est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité.

La Commune de Rives-en-Seine dispose d'un parc automobile composé de 15 véhicules automobile ou camion. La flotte communale fait peu à peu l'objet d'un renouvellement avec l'acquisition notamment de véhicules électriques afin de répondre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, il est notamment nécessaire de déterminer l'ensemble des emplois pouvant disposer de véhicule de service avec remisage à domicile, ainsi que les modalités d'attribution et d'utilisation de véhicule de service aux agents de la commune via un règlement intérieur joint en annexe.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

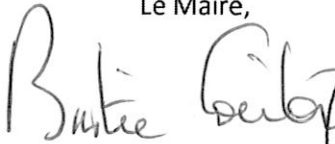
- De fixer l'attribution des véhicules communaux avec gratuité des prestations accessoires : carburant, entretien courant, réparations et assurances comme suit :
 - Véhicule de service dont le remisage peut être autorisé à domicile :
 - EMPLOI :
 - Directeur/Directrice général(e) des services
 - Directeur/Directrice des services techniques et Directeur/Directrice adjoint(e) des services techniques
 - Responsable du RPE (relais petite enfance)

- De l'autoriser à adapter la liste des emplois ci-dessus en fonction de l'évolution des besoins et avec information préalable du Conseil municipal ;
- De l'autoriser à prendre les décisions individuelles portant autorisation d'utilisation de véhicules avec remisage à domicile ;
- D'adopter le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service joint en annexe ;
- De l'autoriser à ajuster les dispositions de celui-ci en fonction de l'évolution des pratiques et de la réglementation.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET